



Prevenir pour les horaire de travail a lavance

Par **caroline**, le **24/11/2009** à **13:30**

Bonjour,
actuellement en bts en alternance dans la grande distribution alimentaire, je cherche de l'aide pour savoir s'il est légal d'avoir mes horaires pour la semaine le samedi pour le lundi.... à cause de cela je ne peux rien prévoir et du coup il profite de moi quand je pose des congés! par exemple quand je pose 2 jours de congés il me fait travailler 30h en 4 jours donc il fonctionne comme si pendant mes deux jours je ne travaillais que 3h par jour!!! donnez-moi une réponse svp
merci d'avance
caroline